



FORMATION LICENCE AGENT

FFF

RÈGLEMENT DES AGENTS FIFA

I.DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.Objectif

A.Concernant la régulation du système des transferts

La FIFA a l'obligation statutaire de réglementer tous les aspects du système des transferts dans le football.

Le **système de transferts a pour objectifs** de :

- 1.Préserver la stabilité contractuelle entre les clubs et les joueurs professionnels
- 2.Encourager la formation des jeunes
- 3.Promouvoir un esprit de solidarité entre le haut niveau et le football de base
- 4.Protéger les mineurs
- 5.Maintenir un équilibre compétitif
- 6.Veiller à la régularité des compétitions.

B.Concernant l'activité d'agent

La réglementation de la fonction d'agent vise à garantir que les activités d'un agent **soient conformes aux principaux objectifs du système des transferts** dans le football ainsi qu'à :

- 1.Rehausser les standards de la fonction d'agent et définir des normes professionnelles et éthiques minimales
- 2.Garantir la qualité des services fournis par les agents à leurs clients ainsi que des tarifs justes et raisonnables appliqués de manière uniforme
- 3.Limiter les conflits d'intérêts afin de protéger les clients contre tout comportement contraire à l'éthique
- 4.Améliorer la transparence financière et administrative
- 5.Protéger les joueurs manquant d'expérience ou d'informations concernant le fonctionnement du système des transferts dans le football
- 6.Renforcer la stabilité contractuelle entre les clubs et les joueurs ou entraîneurs.
- 7.Lutter contre toute pratique abusive, excessive ou spéculative

2.Champ d'application

A.Système internationale

Le règlement régit la fonction d'agent dans le cadre du système international des transferts et s'applique à :

- Tous les accords de représentation de dimension internationale
- Toute activité liée à un transfert international ou une transaction internationale

B. Accord de représentation internationale

Un accord de représentation est considéré comme de dimension internationale lorsque :

- Il concerne des services d'agent liés à une transaction, dans le cadre d'un transfert international (ou du départ d'un entraîneur vers un club affilié à une AM différente de celle de son club)
- Il concerne des services d'agent liés à plusieurs transactions, dont au moins une entre dans le cadre d'un transfert international (ou du départ d'un entraîneur vers un club affilié à une AM différente de celle de son club).
- **Si l'activité est liée à un transfert national**, une transaction nationale ou si un AR concerne des services d'agent qui ne sont pas liés à un transfert international :

Dans ce cas, le règlement national sur les agents, en vigueur dans le pays où le client est enregistré/domicilié, à la date de la signature de l'AR s'applique.

C. Règlement national sur les agents :

Mise en place : Les associations membres doivent mettre en œuvre et faire appliquer un règlement national sur les agents d'ici au 30 septembre 2023.

Fonctionnement : Ce règlement national régit la fonction d'agent dans le pays relevant de la compétence de l'AM concernée et s'applique à tous les accords de représentation qui ne sont pas de dimension internationale

Exemple : Le règlement des agents en France, sera de la compétence de la FFF et s'appliquera à tous les accords de représentation non international

Il doit être conforme au règlement des agents FIFA et doit :

- Intégrer les articles 11 à 21 du règlement des agents FIFA en procédant par renvoi à ces articles
- Intégrer des références à toute disposition contraignante du droit national
- Attribuer compétence à un organe de niveau national pour la résolution des litiges, tel qu'énoncé dans ce règlement (Règlement des agents FIFA)
- Attribuer compétence à un organe de niveau national pour la prise de mesures disciplinaires, tel qu'énoncé dans ce règlement.

Dispositions différentes : Les AM peuvent doter leur règlement national sur les agents de dispositions plus strictes que celles énoncées aux articles 11 à 21 du règlement des agents FIFA.

Elles peuvent également déroger à ces dispositions lorsque ces dernières entrent en conflit avec des dispositions plus strictes prévues par la loi de leur pays.

Vérification par la FIFA : Sur demande, les AM doivent envoyer à la FIFA un exemplaire de leur règlement national sur les agents pour examen.

2. Plafonnement de l'Indemnité

Principe : Le montant de la commission payable à un agent pour ses services est calculé comme de la sorte :

- Représente son client ou un club d'arrivée : La base de calcul sera la rémunération de son client
- Représente le club de départ : La base de calcul sera l'indemnité de transfert

Montant maximal : La commission maximale pour des services d'agent dans le cadre d'une transaction peu importe le nombre d'agents sur le dossier est :

CLIENT <i>(Personne représentée par l'agent)</i>	Salaire <200 000 USD/an <i>(Ou égale à 200 000 USD/an)</i>	Salaire >200 000 USD/an
Individu <i>(joueur/entraîneur)</i> OU Club d'arrivée	5% du salaire annuel du client <i>(Jusqu'à 200 000 USD)</i>	3% du salaire annuel du client <i>(À partir de 200 000 USD)</i>
Individu ET club d'arrivée <i>(Double représentation autorisée)</i>	10% du salaire annuel du client <i>(Jusqu'à 200 000 USD)</i>	6% du salaire annuel du client <i>(À partir de 200 000 USD)</i>
Club de départ <i>(Indemnité de transfert)</i>	10% de l'indemnité de transfert.	

Exemple 1 : L'agent Nathan Drake représente le joueur Jin KAZAMA, qui est en train de signer avec le FC Barcelona pour un salaire annuel de 150 000 USD. Dans ce cas, Nathan Drake recevra une commission, de 7 500 USD. ($150\,000 \times 5\% = 7\,500$).

Exemple 2 : L'agent Elena Fisher représente le joueur Steve FOX, qui s'engage avec Manchester United pour un salaire annuel de 250 000 USD. Dans ce cas, Elena Fisher recevra une commission de 11 500 USD. ($200\,000 \times 0,05\% + (50\,000 \times 0,03)$)

Exemple 3 : L'agent Victor Sullivan représente le club de départ, Arsenal, dans le transfert du joueur Mario KART vers le LOSC. Le montant de l'indemnité de transfert s'élève à 5 millions d'USD. Victor Sullivan recevra donc une commission de 500 000 USD pour cette transaction. ($5\,000\,000 \times 10\%$).